

## Edito

### Une commune en chantier!

Habituellement, l'arrivée des beaux jours annonce la reprise des chantiers. Mais comme il n'y a plus vraiment de saisons, certains travaux ont perduré durant l'hiver avec une certaine visibilité si l'on songe notamment aux halles de sports avec un gros œuvre à bout touchant. D'autres chantiers, caractérisés par une multitude d'ouvertures sont toujours en cours dans le chef-lieu et ne sont visibles que par bribes ici et là; ils concernent le développement de la fibre optique ou encore le chauffage à distance.

S'agissant des travaux initiés par la commune, la deuxième et dernière phase de la réfection de la route de France reprendra avec les beaux jours et il faudra compter avec une signalisation lumineuse durant l'été. Afin de maintenir en état les infrastructures communales, des investissements annuels sont régulièrement portés au budget. Est-il nécessaire de rappeler que, pour les collectivités publiques, les projets doivent être initiés des années à l'avance. Il s'agit de tenir compte des procédures techniques, légales, d'aménagement ou encore financières, procédures qui peuvent se révéler longues et laborieuses. Aussi le conseil communal planche-t-il déjà sur la réfection et l'aménagement de la rue de la Gruère. Un avant-

projet est par ailleurs publié dans ce Saigne-info et permettra de prendre en compte les avis des citoyens et d'affiner ainsi le projet final, projet qui doit encore franchir de nombreuses étapes avant le premier coup de pioche. D'autres dossiers sont en travail sur la table du conseil communal et leur état d'avancement est fonction soit de contraintes légales, de l'urgence et, bien sûr, des possibilités financières de la commune. Si la révision du règlement des eaux est à bout touchant, d'autres projets en gestation pourraient voir le jour ces prochaines années; le centre d'accueil à l'étang de la Gruère, les cabanes dans les arbres du camping, le raccordement en eau potable des fermes des côtes du Doubs, l'épuration des eaux du village de Goumois, la rénovation de l'hôtel de ville, la déchetterie ou encore le plan d'aménagement et d'entretien des chemins ruraux avec, cet été déjà, la réfection de la route du Chaumont. Enfin, autres contraintes légales, le conseil communal se penche sur la mise à jour du Plan d'aménagement local et, en collaboration avec les autres communes du district, il travaille également à la définition du Plan directeur régional ainsi qu'à la réalisation de la zone d'activité d'intérêt cantonal.

Vincent Wermeille, maire

## Réserve forestière, îlots de sénescence et arbres habitats

La commune de Saignelégier va mettre en réserve forestière environ 30 ha de forêt ces prochaines années. Une réserve de 10 ha (Goumois) et une de 20 ha (Les Pommerats). Ces deux réserves seront complétées par des îlots de sénescence et des arbres habitats.

Une réserve forestière est une surface importante (en règle générale > 5 ha) dévolue à la protection de la nature et protégée par contrat pour une longue période (entre 50 et 99 ans). Dans les réserves forestières, aucune exploitation n'est effectuée et la nature se développe librement. La création d'îlots de sénescence (îlot de vieux bois) permet de mettre en réseau les réserves forestières et de conserver de vieux arbres et du bois mort sur des surfaces allant de 0.2 à 5 hectares. Sur ces surfaces, la forêt est laissée à elle-même jusqu'à sa décomposition complète. Pour garantir la conservation des îlots de sénescence des contrats d'une durée d'au moins 50 ans sont établis

Les arbres-habitats contribueront également à la mise en réseau. Des arbres-habitats sont des arbres âgés au tronc épais présentant des caractéristiques particulières. Ils constituent un micro-habitat pour diverses espèces, ils ont au moins l'une des caractéristiques suivantes (cavité, branches mortes, cassures et pourritures du tronc, dégâts provoqués par la foudre, blessures et poches dans l'écorce, fentes, champignons en forme de consoles, important tapis de mousse, de lichen ou de lierre, formes particulières (p. ex. troncs fortement tordus), cavités de nidification et aires d'oiseaux, en particulier d'espèces prioritaires au niveau national.

Les réserves forestières et les îlots de vieux bois se trouvent généralement dans les forêts avec une vocation « nature et paysage » selon le plan de gestion forestière. Ce sont généralement des forêts qui sont difficilement exploitables de par la topographie du terrain, qui ne sont pas desservies et où les coûts d'exploitation seraient beaucoup trop élevés et qui n'ont pas été exploitées depuis plusieurs décennies. Par la mise en réserve d'une partie de nos forêts, complétée par des îlots de sénescence et des arbres habitats, nous souhaitons privilégier la biodiversité, en particulier dans le cas de terrains où la forêt est difficilement exploitable.

Christophe Montavon, Garde Forestier

Aurore Boillat, Conseillère communale en charge des pâturages et des forêts

## Des horodateurs à la Gruère

Discutée depuis longtemps, souhaitée par beaucoup, la pose d'horodateurs sur les deux places de parc de la Gruère sera effective dès ce printemps, ceci conformément aux décisions budgétaires prises par l'assemblée communale.

En effet, en face de la scierie de la Gruère ainsi qu'au carrefour de la route cantonale avec celle du Chaumont, seront installés deux horodateurs de la dernière génération: introduction des numéros d'immatriculation des véhicules et pas d'impression de tickets à glisser sous le pare-brise.

Le tarif de base est de CHF 4.00 pour deux heures, sachant qu'il est bien entendu possible de payer un supplément pour que les visiteurs puissent prolonger la durée de leur visite. Outre les pièces (CHF et €), les horodateurs acceptent les moyens de paiement les plus modernes comme les cartes de crédit sans contact ou des applications sur smartphones qui permettent à l'utilisateur de payer la durée de son parcage.

Pour les habitants de la commune de Saignelégier et pour les titulaires d'un permis de pêche, un forfait annuel de CHF 20.00 peut être obtenu auprès de l'administration communale en indiquant simplement le N° d'immatriculation du véhicule.

Parallèlement à la pose de ces appareils, des panneaux d'interdictions de parker « hors zones » seront posés – avec les conséquences qu'on imagine – dans la partie supérieure de la route menant au Chaumont, le côté nord de cette route et dans toute la zone du chemin montant à la « Combe du Locle ».

Claude Adrien Schaller



## Prochaine assemblée communale Révision de la réglementation sur l'approvisionnement en eau

### Quelle est la situation actuelle ?

**Les règlements existants sont obsolètes et les taxes prélevées ne permettent pas de financer les tâches requises.**

La structure des taxes et leur montant sont inadaptés et plus en phase avec les objectifs à atteindre pour garantir le maintien de la valeur des infrastructures. La commune fusionnée doit travailler à la réunification des trois réglementations de ses anciennes localités (Saignelégier, Les Pommerats, Goumois).

A l'avenir, les coûts devront être couverts selon le principe « l'eau finance l'eau » et non par les caisses publiques (impôts, etc.). Les installations, dont certaines sont plus que centenaires, devront être remplacées ou rénovées.

**Les pertes en eau potable**, qui sont conséquentes notamment

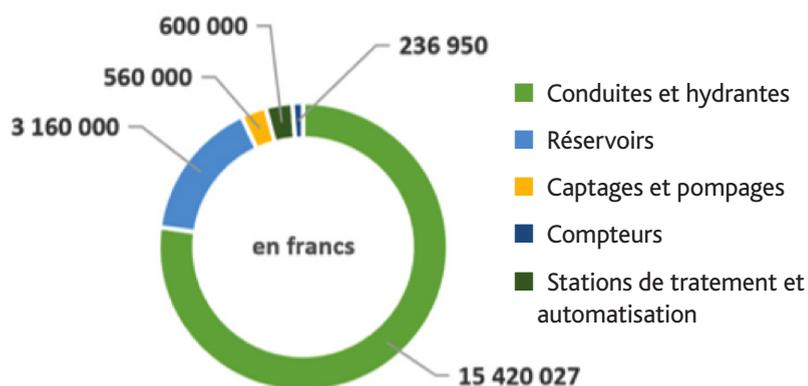
à cause de l'âge avancé de certaines conduites et du manque d'entretien depuis des décennies, devront impérativement être diminuées, afin de contrer les effets du réchauffement climatique qui mettront sous pression l'approvisionnement en eau.

La valeur à neuf des installations existantes s'élève à environ **20 millions de francs**, comme illustré ci-dessous. De plus, le plan général d'alimentation en eau de la commune prévoit des **investissements conséquents de l'ordre de CHF 3.5 millions dans les 15 ans à venir.**

La commune est partiellement raccordée au SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) et une grande partie de l'eau consommée est achetée au syndicat (50

à 70 %), les ressources communales ne permettant pas de couvrir les besoins. Le SEF est responsable de garantir le maintien de la valeur de ses infrastructures, par un prix au mètre cube (m<sup>3</sup>) adéquat, que la commune répercute sur ses abonnés. Le SEF facture environ 1.60 CHF/m<sup>3</sup> à la commune de Saignelégier.

Au niveau communal, il n'existe actuellement pas de taxe de base. Une taxe de location du compteur est prélevée (20 ou 40 CHF/an) et la consommation est facturée 2.40 CHF/m<sup>3</sup> à Goumois et Vautenaivre, sinon 3.00 CHF/m<sup>3</sup>.



**Toutes les localités sont-elles concernées par le nouveau règlement ?**

Oui, il n'y aura plus trois règlements comme actuellement, mais un seul pour toutes les localités.

**Où puis-je me renseigner ?**

Le rapport complet sera consultable au bureau communal et sur notre site internet 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale :

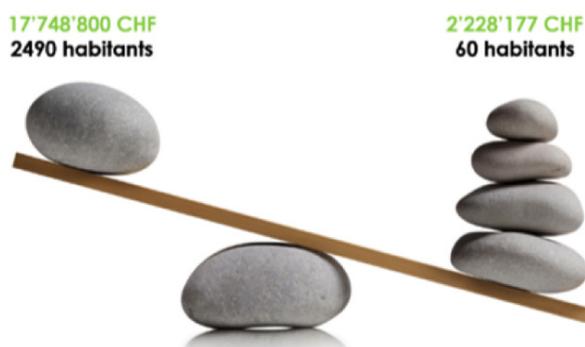
[www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch)

**Pourquoi un nouveau règlement ?**

La loi cantonale sur la gestion des eaux (2016) impose aux communes de mettre en place une tarification de base + une taxe de consommation pour l'approvisionnement en eau. **Le niveau des taxes doit permettre de maintenir la valeur des infrastructures existantes et de financer leur remplacement lorsque celles-ci sont en fin de vie.**

**Pourquoi mettre en place un seul règlement pour toute la commune ?**

Une tarification différenciée avec deux secteurs (Saignelégier - Les Pommerats - Le Chaumont - La Theurre ou Goumois - Vautenaivre) engendrerait une **charge disproportionnée** pour les habitants du secteur Goumois - Vautenaivre, une valeur de remplacement de plus de 2.2 millions de francs devant être assumée par seulement 60 habitants.



## Quelles sont les nouvelles taxes auxquelles les abonnés seront soumis ?

Diamètre du compteur	Taxe de base CHF/an	Taxe de consommation CHF/m <sup>3</sup> Jusqu'à 5000 m <sup>3</sup>	Taxe de consommation CHF/m <sup>3</sup> Dès 5001 m <sup>3</sup>
C15	178	2.45	+ 0.20
C20	284		
C25	444		
C32	710		
C40	1136		
C50	1776		
C65	2841		

La nouvelle tarification comprend une taxe de base dépendant du diamètre du compteur installé chez l'abonné et une taxe de consommation en fonction des mètres cube utilisés. Le niveau des taxes permettra un maintien de la valeur de 70 %, sachant que la base légale impose un taux entre 60 % et 100 % dans le but de constituer un fonds pour le renouvellement des infrastructures.

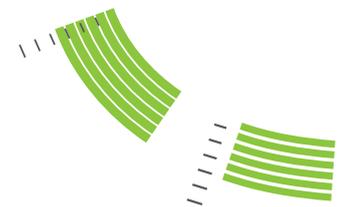
Pour les exploitations agricoles possédant plusieurs compteurs, c'est le compteur de plus grand diamètre installé qui déterminera le niveau de la taxe de base. Une taxe de raccordement de 9‰ de la valeur officielle sera également introduite.

Laure Chaignat

## Camping de Goumois

Le camping de Goumois est bien connu par les touristes du pays entier et même au-delà. Ce lieu idyllique est très apprécié par les clients de passage mais aussi par nos fidèles « saisonniers ». Pour beaucoup, c'est un coup de cœur. Le Conseil communal a nommé Virginie Kilcher comme nouvelle responsable du camping. Elle habite depuis de nombreuses années aux Pommerats et est au bénéfice de 15 années d'expérience dans le domaine. Nous sommes convaincus que le camping de Goumois pourra bénéficier de l'expérience de Virginie et encore évoluer toute en gardant la simplicité qui l'anime au bord de l'eau. Nous souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction à la nouvelle gérante.

Monika Kornmayer



## Recherche patrouilleurs-euses scolaires adultes

Encourager les enfants à se rendre à pied à l'école est favorable à leur développement, leur santé et leur autonomie mais la circulation routière recèle bien des dangers.

Dans ce contexte, la patrouille scolaire participe activement à la sécurité des enfants aux abords des écoles. Vous la croisez sans doute souvent, que vous soyez piéton, cycliste ou automobiliste. Elle est présente sur les lieux à risque et le long des itinéraires les plus fréquentés, quatre fois par jour, quels que soient les aléas de la météo.

Actuellement, ce sont les élèves qui font la patrouille scolaire et nous les remercions, mais l'idéal serait qu'ils puissent être encadrés par des adultes.

### Profil recherché :

- Vous êtes disponibles aux heures de début et fin des classes
- Vous avez la capacité d'être à l'extérieur par n'importe quel temps
- La ponctualité est l'une de vos qualités
- Vous aimez le contact avec les enfants

Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir contacter M<sup>me</sup> Sophie Lüthi, responsable du dicastère des écoles au 032 951 27 79.

D'ores et déjà, un grand MERCI pour votre engagement.



## Jardins vivants

### Action de collecte des pesticides

**Samedi 8 mai, de 9 h à 11 h, sur la Place Roland Béguelin,** la commune, en collaboration avec l'Office de l'Environnement, organise une récolte des pesticides et engrais ménagers. Les habitants auront l'occasion de rapporter, par exemple, des herbicides, insecticides, anti-limaces, produits contre les rongeurs ainsi que des engrais pour gazons et arbustes. Les pesticides provenant d'entreprises ou d'exploitations agricoles ne seront pas collectés.

Les employés de la voirie seront présents pour récolter les produits à éliminer. Des graines et de la documentation relative au guide « Jardins vivants » seront mises à disposition.

Les zones bâties sont étonnamment riches en organismes vivants : plus de 20 000 espèces végétales et animales peuvent s'installer dans nos jardins. Il est fondamental de les aider à s'y développer !

Protégeons la biodiversité, un jardin sans pesticides est possible !

Catherine Erba

## Camping-cars

Suite à l'actuelle crise sanitaire, la plupart des citoyens de notre pays passeront leurs vacances en Suisse. Notre commune (et plus largement notre région) pourra assurément profiter de cette situation. Elle est très appréciée par les touristes et est connue loin à la ronde, entre autres grâce au Marché-Concours, elle attire toute l'année des amoureux de la nature. Beaucoup de gens voyageant aujourd'hui avec des camping-cars, nous avons, cette année et en collaboration avec Jura Tourisme, élaboré un système de paiement pour le stationnement sur notre commune. Les visiteurs pourront, via un lien ou QR-code, payer leur emplacement avec leur smartphone. Ce système a été éprouvé à St-Gall notamment. C'est une excellente chose pour la commune d'avoir trouvé une solution simple, efficace et moderne pour ce genre de véhicule. Nous n'oublions pas les restaurants, commerces et prestataires touristiques de notre commune qui sauront profiter de ces clients comme le démontrent les belles terrasses et stands qui fleurissent dans les villages de la commune.

Monika Kornmayer

## Aménagement du centre du village - Rue de la Gruère (route cantonale) - Rue du Marché-Concours - Rue Vaillant



En février 2011, les autorités communales de Saignelégier ont souhaité étudier le réaménagement du secteur de la rue de la Gruère et du Marché-Concours dans le but de modérer le trafic et réorganiser le carrefour vers l'office de Jura Tourisme. Cette démarche passe par l'établissement d'un Plan Directeur. Il s'agissait notamment de trouver des solutions pour:

- repenser les espaces extérieurs, en particulier les rues, de manière à obtenir une modération du trafic et à favoriser la création d'espaces attractifs qui participent à la mise en valeur des activités commerciales et touristiques;
- établir un concept d'ensemble pour l'installation du mobilier urbain et de l'éclairage public;
- préserver et renforcer les plantations ainsi que des espaces verts;
- augmenter la sécurité de tous les usagers et particulièrement celle des piétons, des personnes âgées et des enfants;
- adapter les arrêts de bus à la mobilité réduite;
- gérer au mieux les flux de circulation, notamment dans le carrefour « Rue de la Gruère- Rue du Marché-Concours »;
- mettre en valeur les espaces publics dans une perspective d'accueil.

Le dossier a été envoyé en examen préalable auprès du canton en 2014, ce dernier est entré en matière et soutient la commune dans ses démarches.

Le projet a été repris par le Conseil communal, car notamment la vétusté des canalisations de la rue de la Gruère est préoccupante, certaines ayant plus de 100 ans.

Les autorités communales souhaitent avancer dans la procédure cantonale. Il s'agit d'informer et de faire participer la population à l'élaboration du projet. Pour ce faire, un plan de synthèse des principaux objectifs vous est présenté.

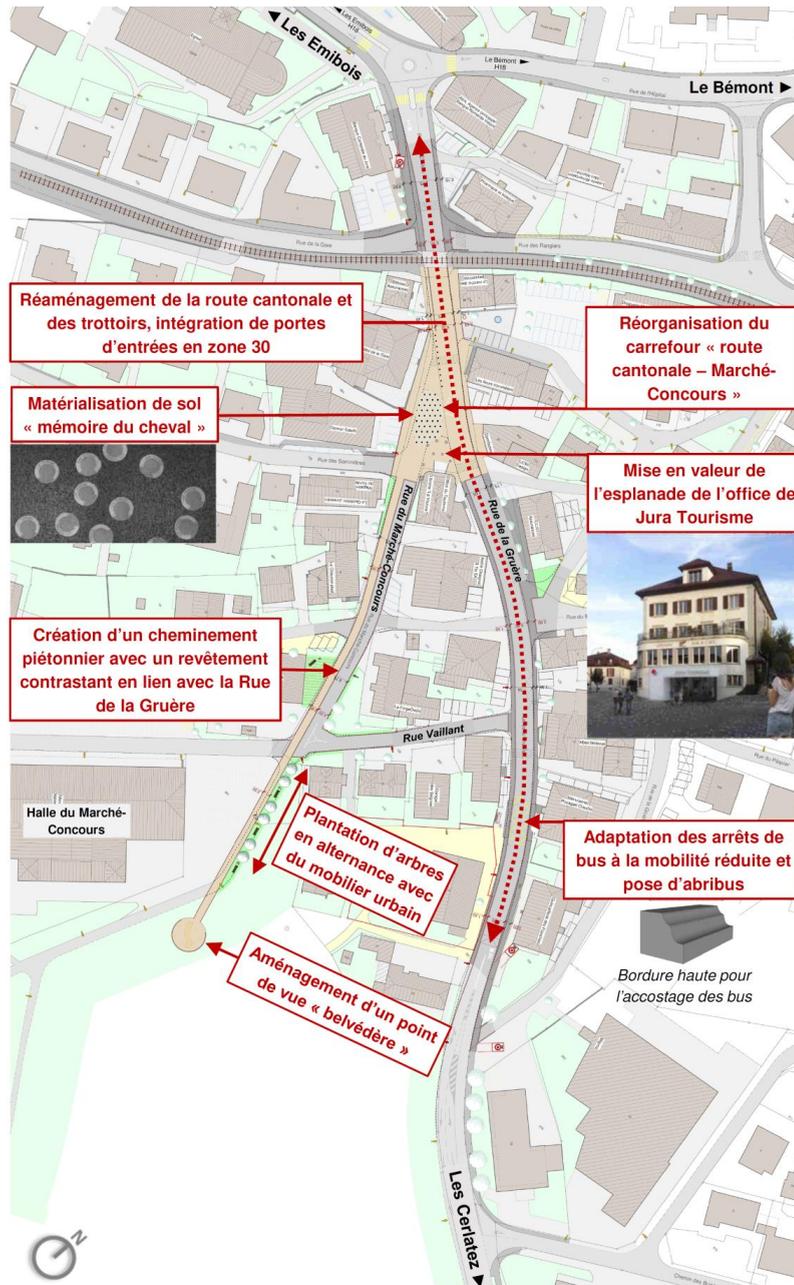
Après la prise en compte des retours de la population, il sera possible de clôturer l'examen préalable. Le vote des crédits, la recherche de fonds ainsi que la réalisation par étapes pourraient avoir lieu vers la fin de la législature 2022-2026, en synergie avec la planification financière du canton et de la commune. Les détails seront affinés ultérieurement dans le cadre de procédures décisives (plan de route, permis de construire, etc.).

Le projet original « Mémoire du cheval » pourrait faire l'objet ultérieurement d'un concours d'idée et d'une recherche de fonds spécifique pour la mise en valeur du centre du village.

La population de Saignelégier est invitée à adresser ses remarques et/ou ses questions par courrier ou courriel au secrétariat communal [daniel.jolidon@saignelegier.ch](mailto:daniel.jolidon@saignelegier.ch) jusqu'au 21 mai.

**Les autorités communales vous remercient par avance de l'intérêt que vous porterez à cet important projet.**

Catherine Erba



Les infrastructures souterraines seront réhabilitées en parallèle aux travaux de superstructure routière.

## Départ en retraite d'Ugo Valli

Ugo Valli a pris sa retraite le 31 décembre dernier. Nous tenons à le remercier sincèrement pour ses 22 années de travail au sein des services externes, plus particulièrement de sa responsabilité du service des eaux.

Il a toujours su garder le sourire, quelles que soient les circonstances, il a rendu mille services tant à la commune qu'aux citoyens, il a répondu aux demandes plus ou moins urgentes sans faille et nous lui sommes gré de tout cela.

Il a donc amplement mérité une retraite heureuse.

Merci et heureuses années à venir pour toi et tes proches.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, Cédric Houllmann entrera en fonction aux services externes pour remplacer Vincent Gehriger qui a fait un bref passage à la commune. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et plein succès dans sa fonction.

Conseil communal